

# Amundi Fixed Maturity 2026 Euro Government Bond Broad UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication  
Publicitaire

30/04/2026

OBLIGATAIRE ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **10,16 ( EUR )**  
Date de VL et d'actif géré : **30/04/2026**  
Actif géré : **2,03 ( millions EUR )**  
Code ISIN : **LU2872291278**  
Type de Réplication : **Physique**  
Indice de référence :  
**100% FTSE EURO BROAD GOVERNMENT 2026  
MATURITY**

## Objectif d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'Indice 100% FTSE EURO BROAD GOVERNMENT 2026 MATURITY (l'« Indice »).

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 2 ans.

Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

En vertu des nouvelles règles de l'ESMA, les fonds domiciliés dans l'UE ne sont pas autorisés à afficher des performances si le fonds a moins de 12 mois.

OBLIGATAIRE ■

Rencontrez l'équipe



**Stéphanie Pless**

Responsable Gestion Indicielle Obligataire



**Yassamine Zouaoui**

Gérant de portefeuille principal



**Olivier Chatelot**

Gérant suppléant

Données du portefeuille (Source : Amundi)

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**  
Exposition : **Zone Euro**  
Devise de référence de l'indice : **EUR**  
Nombre de valeurs du portefeuille : **39**

Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

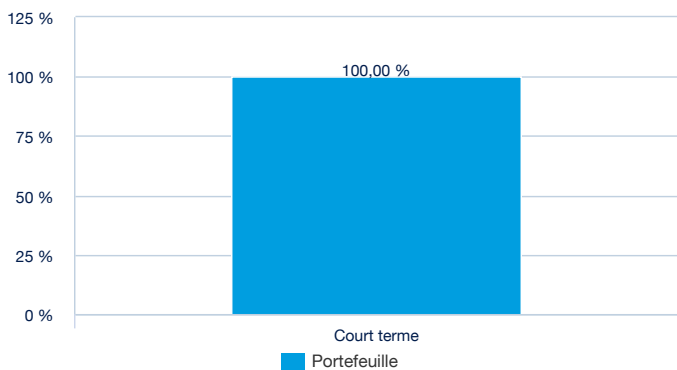
	Portefeuille
Sensibilité Taux <sup>1</sup>	0,25
Note moyenne <sup>2</sup>	A
Taux de rendement	2,22%

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

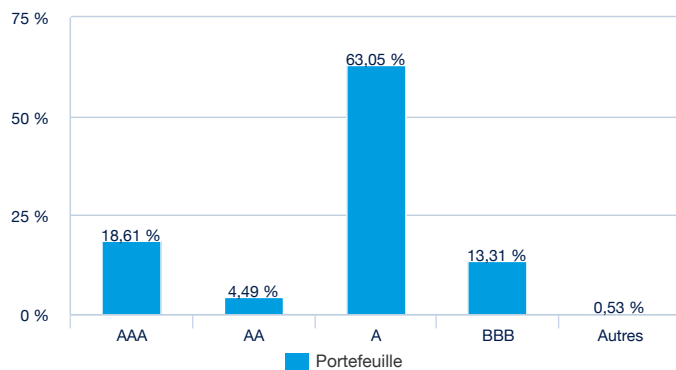
<sup>2</sup> Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

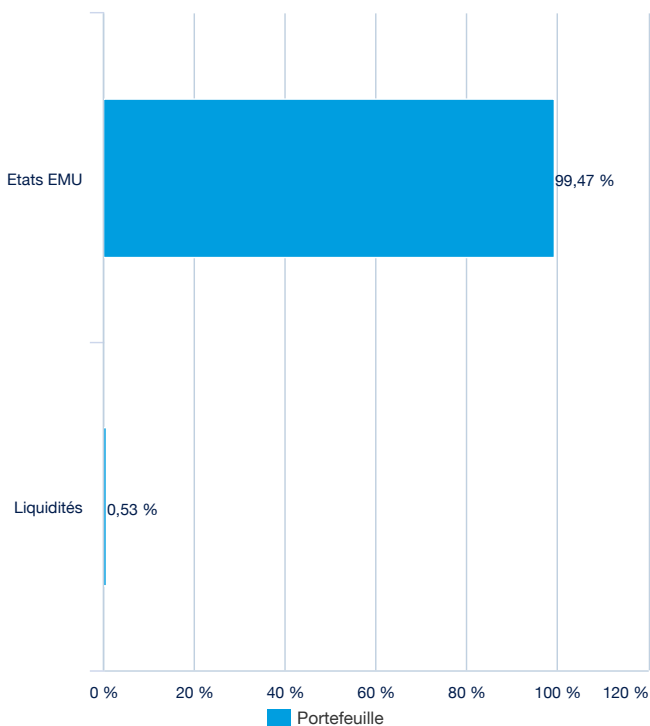
Par maturité (source : Amundi)



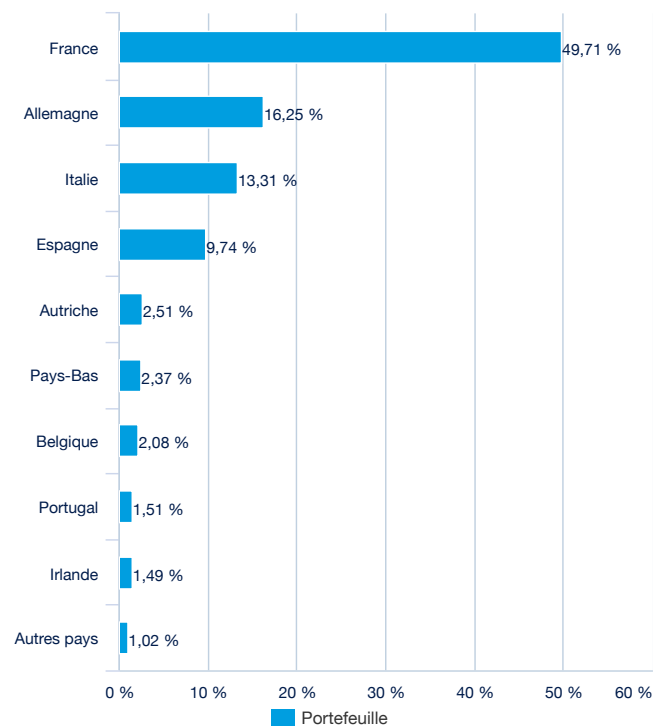
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

**Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)**

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	28/05/2025
Date de la première VL	28/05/2025
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU2872291278
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09%
Durée minimum d'investissement recommandée	2 Ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	

**Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)**

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Euronext Paris	EUR	FM26 FP	FM26UIV	FM26.PA	IFM26EURINAV=SOLA

**Contact****Contact ETF vente**

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

**Contact ETF Capital Market**

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

**Contact ETF Courtiers**

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

**Contact Amundi**

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline :** +33 (0)1 76 32 47 74  
info-etf@amundi.com

## OBLIGATAIRE ■

**Fournisseurs d'indices**

LE COMPARTIMENT N'EST EN AUCUNE FAÇON SPONSORISÉ, AVALISÉ, VENDU OU PROMU PAR FTSE INTERNATIONAL LIMITED (« FTSE »), PAR THE LONDON STOCK EXCHANGE PLC (LA « BOURSE ») NI PAR THE FINANCIAL TIMES LIMITED (« FT ») (CONJOINTEMENT LES « CONCÉDANTS DE LICENCE ») ET AUCUN DES CONCÉDANTS DE LICENCE NE FAIT DE DÉCLARATION ET N'ÉMET DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DE L'INDICE ET/OU LE NIVEAU DUDIT INDICE À UN MOMENT DONNÉ D'UN JOUR DONNÉ, OU AUTREMENT. L'INDICE EST COMPOSÉ ET CALCULÉ PAR FTSE. AUCUN DES CONCÉDANTS DE LICENCE NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE (À TITRE DE NÉGLIGENCE OU À TOUT AUTRE TITRE) VIS À VIS DE TOUTE PERSONNE RELATIVEMENT À TOUTE ERREUR TOUCHANT L'INDICE, NI ÊTRE TENU DE SIGNALER À QUICONQUE UNE TELLE ERREUR. « FTSE® », « FT-SE® », « FOOTsie® », « FTSE4GOOD® » ET « TECHMARK® » SONT DES MARQUES DÉPOSÉES DE LA BOURSE ET DE FT, ET SONT UTILISÉES SOUS LICENCE PAR FTSE. « ALL-WORLD® », « ALL-SHARE® » ET « ALL-SMALL® » SONT DES MARQUES COMMERCIALES DE FTSE.

**Avertissement**

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse en vigueur sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur. Représentant : CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon / Suisse, 35 route de Signy, 1260 Nyon, Suisse (anciennement « CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, Succursale de Nyon », Suisse. Agent payeur : CA Indosuez (Suisse) S.A., 4 quai General Guisan, 1204 Genève.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.